

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALBA 2012-2016 (FR0007068234)

OPCVM de droit français géré par VEGA INVESTMENT MANAGERS appartenant au groupe B.P.C.E

Objectifs et politique d'investissement :

L'objectif de gestion du FCP, de classification « diversifié », est d'obtenir une performance égale à celle de l'indicateur de référence. Cet indicateur de référence est composé du Dow Jones Euro Stoxx 50, dividendes nets réinvestis (poche actions) + Indice EuroMTS Global, coupons réinvestis (poche Obligataire) + EONIA (poche monétaire)

La part de chacun des indices dans l'indicateur de référence est recalculée chaque trimestre conformément à l'allocation stratégique définie dans la stratégie d'investissement ci-dessous.

Le FCP est principalement investi sur 3 poches distinctes :

- en obligations : la poche est constituée d'emprunts d'Etat et de titres du secteur privé, ayant une notation minimum de A- (Standard and Poor's)/ A3 (Moody's)
- en actions et valeurs assimilées des pays de la zone euro, et des pays membres de l'OCDE (hors zone euro), ainsi qu'en parts et actions d'OPCVM.
- en instruments du marché monétaire, à travers des OPCVM monétaires ou des titres directs émis par des Etats libellés en euro (bons du trésor à taux fixe principalement)

L'allocation stratégique repose sur une évolution de l'exposition aux marchés actions, obligataires et monétaires.

Cette stratégie se traduit par un schéma dit de l'« exposition aux marchés glissante ». Il s'agit d'un schéma prédéfini indépendant de la conjoncture des marchés actions. Le schéma se décompose en 3 phases :

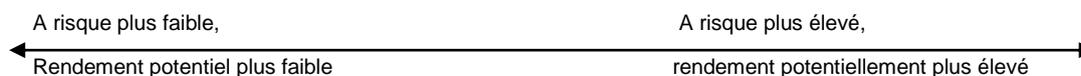
- Lorsque la sortie est éloignée de plusieurs années, le portefeuille est composé d'une part importante d'actions européennes et étrangères.
- A mesure que l'échéance de la sortie approche, les investissements en obligations et titres de créances libellés en euros augmentent progressivement au détriment des actions.
- En fin de vie, et dans l'objectif de sécuriser les actifs, les supports monétaires représentent une part prédominante du portefeuille.

Dans un but de couverture ou de renforcement des expositions sur les marchés taux, actions et change, le FCP est également appelé à intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés, de gré à gré ou organisés français ou étrangers.

Les demandes de rachat sont reçues chaque semaine, et sont exécutées de façon hebdomadaire tous les vendredis avant 12 heures.

La durée de placement recommandée correspond à une sortie entre 2012 et 2016. L'OPCVM capitalise ses revenus.

Profil de risque et rendement :



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Au regard de la stratégie d'investissement actuelle, l'indicateur de risque et de rendement de niveau 2 reflète l'exposition du FCP au marché obligataire

Les données historiques, utilisées pour calculer le niveau de risque, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de cet OPCVM.

La catégorie de risque associée au FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

Détails des Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Le FCP est soumis au risque de crédit. En cas de faillite ou de dégradation de la qualité des émetteurs d'obligations ou titres de créance, la valeur liquidative du FCP peut baisser.



Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	1%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pourrez payer moins de frais.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

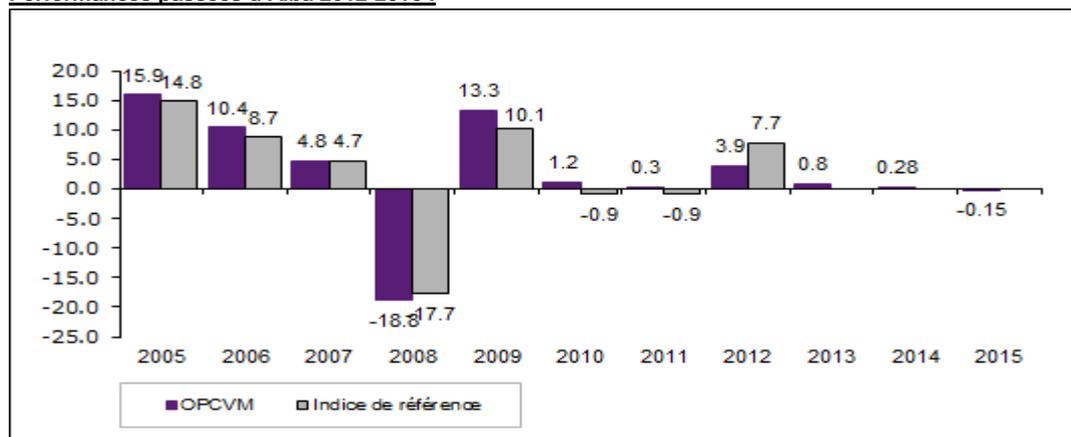
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,01%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

* ce chiffre se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/12/2015. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter aux pages 14 à 15 du prospectus du FCP disponible sur demande auprès de VEGA INVESTMENT MANAGERS.

Performances passées d'Alba 2012-2016 :



Depuis le 1^{er} janvier 2013, les performances de l'indicateur de référence pour la part actions sont calculées dividendes nets réinvestis contre non réinvestis précédemment.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures qui ne sont pas constantes dans le temps.

L'OPCVM a été créé en 2002.

Les performances de l'OPCVM sont calculées nettes de frais.

Les performances passées ont été évaluées en euro.

Informations Pratiques :

Dépositaire : Caceis Bank France

Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques et toute information complémentaire, relative notamment à la valeur liquidative, sont consultables au siège social de VEGA INVESTMENT MANAGERS (115, rue Montmartre – 75002 Paris) et/ou peuvent être adressés dans un délai d'une semaine sur demande écrite dernière (adresse postale : 115, rue Montmartre, CS 21818 - 75080 Paris Cedex 02).

La composition trimestrielle de l'indicateur de référence ainsi que l'historique de sa valeur seront adressées à tout souscripteur qui en ferait la demande auprès VEGA INVESTMENT MANAGERS.

La responsabilité de VEGA INVESTMENT MANAGERS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

La réglementation fiscale française peut avoir un impact sur les investisseurs.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

VEGA INVESTMENT MANAGERS est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 8 décembre 2016.

